



SOCIONEWS



DROIT

LES AUGMENTATIONS DU 1^{ER} JANVIER 2021 CONCERNANT LE SSM, LE REVIS ET LES PENSIONS

1. LE 1^{ER} JANVIER 2021, LE SSM ET LE REVIS ONT ÉTÉ AUGMENTÉS DE 2,8 %, TANDIS QUE LES PENSIONS ONT ÉTÉ REHAUSSÉES DE 1,28 %

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le taux mensuel du salaire social minimum (SSM) est fixé à 2 201,93 euros bruts (taux horaire : 12,7279 euros). Le SSM qualifié, qui est égal au SSM majoré de 20 %, est de 2 642,32 euros bruts (taux horaire : 15,2735 euros).

Le montant mensuel de l'allocation d'inclusion du revenu d'inclusion sociale (REVIS), pour une personne seule, ainsi que du revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) mensuel s'élève à 1 544,98 euros bruts.

Avec le réajustement, toutes les pensions sont rehaussées de 1,28 % cette année, tandis que la pension minimale mensuelle (pour une carrière complète au Luxembourg) est de 1 908,43 euros bruts.

Vous trouvez tous les paramètres sociaux actuels sur www.csl.lu > Vos droits > Paramètres sociaux.

